



INFOS KRAUT

N° 77 – Juin 2020



Journal d'informations de la commune de Krautergersheim

Sommaire

- Grands Anniversaires pages 3 et 4
- Etat Civil page 5
- Compte-Rendus des CM pages 5 à 10
- Communications Communales pages 10 à 16
- Echos des Ecoles page 17
- Echos de la Paroisse pages 18 à 21
- Echos des Associations page 22
- Infos pratiques pages 23 à 28



COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)



**Anniversaires à souhaiter au cours du 3^{ème} trimestre 2020
(80 ans et plus)**

WAGNER Marie Thérèse née WEBER	le 04 août 1922
PAULUS Marie Thérèse née LEDERMANN	le 09 juillet 1925
VETTER Andrée née LUCK	le 07 juillet 1929
STOEFFLER Alphonse	le 18 août 1930
Sœur Laetitia	le 11 juillet 1934
VUJINOVIC Françoise née ASSELIN	le 30 juillet 1934
GROSS Alice née WEBER	le 18 juillet 1935
VETTER Annette née STOEFFLER	le 12 sept. 1935
BENE Marie Andrée née ANGSTHELM	le 29 sept. 1936
ROESSLER Louis	le 14 juillet 1937
SCHAHL Charles	le 19 août 1937
STOEFFLER Nicole née ANGSTHELM	le 19 juillet 1938
PELLET Marie Joséphine née BURCKEL	le 3 juillet 1939
LITAUDON Marius	le 28 juillet 1939
SCHAHL Jean-Pierre	le 29 sept. 1939
MULLER Renée née ACKERMANN	le 11 juillet 1940
ANGSTHELM née ANGSTHELM Marie Anne	le 20 août 1940
EHRBAR née GUNSBURGER Armande	le 07 sept. 1940

100 ans

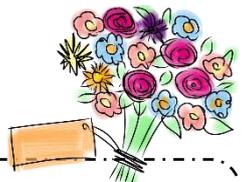


**Mme KRAKOWITSCH
Elisabeth
est née le 15 mars 1920**

90 ans



**Mme TESSIER Jeannine
est née le 9 avril 1930**

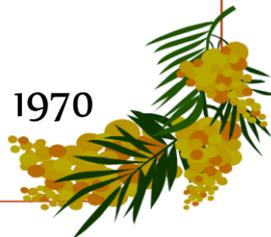


**Mme SCHAAL Germaine
est née le 8 juin 1930**



NOCES D'OR

- **M. et Mme SCHAHL**
Gérard et Mariette
se sont mariés le 28 mars 1970
- **M. et Mme WEBER**
André et Josépha
se sont mariés le 10 avril 1970
- **M. et Mme MUTSCHLER**
Jean-Claude et Suzanne
se sont mariés le 10 avril 1970
- **M. et Mme WEBER**
Bernard et Christiane
se sont mariés le 5 juin 1970



NOCES DE DIAMANT

M. et Mme STOEFFLER
Alphonse et Nicole
se sont mariés le 29 avril 1960

NOCES DE PALISSANDRE

M. et Mme GROSS Lucien et Alice
se sont mariés le 15 avril 1955



ETAT CIVIL

NAISSANCES



WAGENTRUTZ Mylia est née le 24 mars 2020 à Strasbourg

GUTH Sacha est né le 18 avril 2020 à Strasbourg

KRUT MEYER Victor est né le 4 juin 2020 à Sélestat



DECES



WAGNER Elise née MEYER est décédée à Barr
le 30 mars 2020

WAGNER Marie Jeanne née MEYER est décédée à
Krautergersheim le 27 mai 2020



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion d'installation du CM du 24 mai 2020

En date du 24 mai 2020, le Conseil Municipal s'est réuni dans la grande salle de l'Espace Loisirs, pour respecter les normes de sécurité mises en place par le gouvernement.

Points à l'ordre du jour :

Installation du Conseil Municipal

Le maire a déclaré les membres présents et représentés, installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Maire a déclaré Mme Alice REIBEL, la plus jeune des membres présents, secrétaire de séance.

Election du maire

M. Jean-Michel CHALON, le plus âgé des membres présents, a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du maire. M. René HOELT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal a fixé à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Election des adjoints

M. Denis LEHMANN, Mme Corinne WEBER et M. Bernard STOEFFLER ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

Lecture de la charte de l'élu local

M. le Maire a lu la charte de l'élu local qui a été distribuée à chaque conseiller.



Compte-rendu de la réunion du 2 juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la grande salle de l'Espace Loisirs le 2 juin 2020 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 24 mai 2020 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Jean-Michel CHALON

Pouvoirs délégués au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au CM de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal, le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer au maire, pour la durée du mandat, certains pouvoirs.

Election de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et au moins trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste.

Sont déclarés élus, pour faire partir de la CAO :

Titulaires : LEHMANN Denis, Corinne WEBER, STOEFFLER Bernard.

Suppléants : Monique DELL, Régis MEYER, Alice REIBEL et Thierry STOEFFLER.

Indemnités des élus

Le code général des collectivités territoriales fixe des taux maximaux pour les indemnités des élus en fonction de la population de la commune.

Le CM a fixé le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire et des 3 adjoints, conformément au barème du CGCT, sans dépasser l'enveloppe budgétaire des indemnités allouées (sur la base des indemnités aux taux maximaux) à un maire et 3 adjoints.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 – chapitre 012.

Création et composition des commissions communales

En vertu de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CM décide de constituer à titre permanent des commissions communales composées exclusivement de conseillers municipaux, comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES 2020		
FINANCES - PLU - ENVIRONNEMENT	CADRE DE VIE - SOCIO CULTURELLE - SCOLAIRE	URBANISME - DOMAINE ET PATRIMOINE
Finances - PLU - affaires agricoles - maisons fleuries	Scolaire - intergénération - vie associative - communication - tourisme	Bâtiments communaux - urbanisme voirie communale - cimetière - chasse
Vice Président : Denis LEHMANN	Vice Présidente : Corinne WEBER	Vice Président : Bernard STOEFLER
CHALON Jean Michel	BENTZ Valérie	BENTZ Valérie
GOEPP Marie Hélène	DELL Monique	CHALON Jean Michel
GREULICH Gaël	GOEPP Marie Hélène	KOELL Françoise
GUTH Nicolas	GREULICH Gaël	MARCHAL Caroline
MEYER Didier	KOELL Françoise	MEYER Didier
PEYNET Carole	MARCHAL Caroline	MEYER Régis
PFLEGER Damien	PEYNET Carole	PEYNET Carole
REIBEL Alice	STOEFLER Thierry	REIBEL Alice
WAGENTRUTZ Caroline	WAGENTRUTZ Caroline	STOEFLER Thierry

Le Maire est président de droit de chaque commission.

Election de la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Le CM est chargé d'élire la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS. Actuellement le CCAS est composé de 10 membres.

Ces membres sont élus pour une moitié par le CM et nommés par le maire pour la seconde moitié.

Le CM a procédé à l'élection conformément au code de l'action sociale et des familles. Sont élus membres du CCAS :

GOEPP Marie Hélène, KOELL Françoise, MARCHAL Caroline, MEYER Didier, WEBER Corinne.

Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Dans le cadre de l'avancement de grade du personnel communal, le CM à l'unanimité décide de créer un poste permanent de rédacteur

principal 1^{ère} classe à partir du 2 juin et autorise le maire à signer l'arrêté d'avancement.

Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux

La réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux concernant les employés de la commune, est une obligation pour les collectivités territoriales. Une mutualisation de la procédure est proposée par le centre de gestion du Bas-Rhin, par le biais d'un groupement de commandes, dont le CG sera coordonnateur. Le CM autorise le maire à signer l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

Attribution d'un lot à un particulier – Lotissement Osterlamm Ouest

Le lot n° 8 du lotissement Osterlamm ouest a été attribué à M. SANGIOVANNI Toni et Mme PALAZZOLO Louise. Un compromis de vente a été signé.

Dossiers d'urbanisme transmis à l'ATIP

Déclarations préalables de travaux

ANGSTHELM Nicolas – 14 Petite rue – isolation extérieure

HEYM Florence – 20a rue du Château – création 2 petites terrasses

KACZMAREK Stéphane – 7 rue des Jardins – mise en place clôture et portail autoportant

KARTNER Estelle – 25 rue des Peupliers – mise en place piscine enterrée

KUNTZMANN Patrick – 2a rte d'Obernai – rehaussement et prolongation muret de clôture

OSTER Yves – 5 Grand'rue – mise en place piscine semi-enterrée

PIRES Daniel et Sandra – 5 rue des Primevères – mise en place clôture et panneaux bois

RIEG Virginie – 22a rue Centrale – création sas d'entrée

SOLA Christophe – 3 rue de la Tuilerie - création pergola et mise en place piscine semi enterrée

THOMAS Fabrice – 11 rue des Mésanges – construction abri de jardin

Permis de construire

BAGUET Thomas et Delphine – lotissement est Osterlamm – construction maison individuelle

Commune de Krautergersheim – place du Tramway - mise en place de bâtiments modulaires

Garage HUTTEL – rue de l'Artisanat – extension du garage et création station de lavage

KUNTZMANN Marc – 24 rue des Champs Verts – extension bâtiment agricole pour stockage et aire de manutention

WELLER Romain – KOEVY Aline – lotissement ouest Osterlamm construction maison individuelle

RIEGERT Jérémy – GOEPFER Justine – 11 rte d'Obernai – construction maison individuelle

SCHAHL Frédéric – QUILLET Flavie – 10 rue des Saules – construction maison individuelle

Permis de démolir

SCHAHL Christian – rue Travers – démolition partielle d'un hangar à tabac et modification toiture



COMMUNICATIONS COMMUNALES



Maisons Fleuries 2020

Le jury de la commission "Maisons Fleuries" fera sa tournée du village **dans la matinée du dimanche 02 août 2020**. Pour faciliter la tâche de la commission, merci de laisser les volets et portails ouverts au moment du passage.

Reprise de la célébration des mariages et de l'enregistrement des PACS



A compter du 2 juin 2020, les mariages peuvent à nouveau être célébrés et les PACS enregistrés, selon certaines modalités tenant compte du contexte sanitaire.

Concernant l'enregistrement des PACS, aucune modalité spécifique n'est prévue.

Pour ce qui est de la célébration des mariages, le nombre de personnes admises à pénétrer dans la salle communale où aura lieu la célébration, est limité (se renseigner auprès de la Mairie). De plus, à l'exception des mariés et des témoins, le port du masque est préconisé pour les personnes qui assisteront au mariage.

Les couples qui avaient programmé une date, mais dont le mariage/le PACS n'a pas pu avoir lieu en raison de la période du confinement, sont invités à se mettre en contact avec la Mairie pour faire un point sur leur dossier et planifier une nouvelle date.



Journées Défense et Citoyenneté

En raison du contexte sanitaire, les Journées défense et citoyenneté des mois de mai, juin et juillet sont annulées. Celles-ci reprendront à partir du mois de septembre 2020.

Une nouvelle convocation sera envoyée aux jeunes qui auraient dû accomplir leur JDC au printemps, sans qu'ils n'aient aucune démarche à accomplir.

Les jeunes souhaitant réaliser leur JDC au plus vite en septembre peuvent contacter leur centre du service national de proximité :

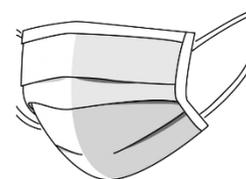
via le site www.madjc.fr

ou par mail (csn-strasbourg.bjdc.fct@intradef.gouv.fr).

L'appel aux volontaires a été entendu !

Dans son information du 14 avril, la commune lançait un appel aux volontaires pour réaliser des masques et des dessins.

Un grand merci aux 13 couturières bénévoles du village qui ont déposé au total, plus de 300 masques en tissu à la Mairie. Des masques sont encore disponibles pour tout villageois qui souhaiterait en récupérer.



Par ailleurs, les conseillers municipaux ont procédé à la distribution du premier masque destiné à chaque habitant, sur la base du fichier de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères tenu par la Communauté de Communes. Les masques ayant été livrés au compte-gouttes, une deuxième distribution aura lieu courant du mois de juin.

La commune tient également à remercier la dizaine d'enfants qui a réalisé des dessins à l'attention des aînés. Ceux-ci ont été remis à l'EHPAD Les Berges de l'Ehn d'Obernai et à l'EHPAD de Bischoffsheim, pour le plus grand bonheur des résidents.



Commerces de proximité : **achetez local !**

Pendant la période de confinement, nos commerçants locaux ont tout mis en œuvre pour continuer à nous accueillir et nous proposer leurs produits et services. Les semaines difficiles que nous venons de traverser nous ont amenés à revoir notre mode de consommation et nous ont rappelés à quel point il est essentiel d'avoir des commerces de proximité dans un village.

Aujourd'hui, continuons tous ensemble à soutenir les magasins de proximité de notre commune et à nous mobiliser pour leur pérennité. Proximité, rapidité, économie locale sont autant d'avantages à soutenir les commerces de proximité. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin !



BIEN VIVRE ENSEMBLE : RAPPELS

- **le stationnement** : il est interdit de stationner sur les trottoirs et aux abords des croisements (manque de visibilité...),
- **la vitesse** : les limitations de vitesse doivent être respectées (zone 30) pour votre propre sécurité et celle de l'ensemble des usagers de la route.
Conformément au code de la route, ces infractions sont verbalisables.
Dans la mesure du possible, veuillez utiliser votre garage ou parking privatif pour la bonne circulation au sein du village.
- **l'affichage** : la publicité extérieure est soumise à une réglementation stricte et est notamment interdite sur les poteaux électriques ou de télécommunication et sur les installations d'éclairage public.
- **l'abandon des déchets** : il est interdit de se débarrasser de ses déchets encombrants en pleine nature. Les auteurs de dépôts sauvages s'exposent à des amendes.

La Commune de KRAUTERGERSHEIM recrute
UN AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES
ECOLES MATERNELLES EN CDD (ATSEM)

Mission

- Assistance au personnel enseignant des classes de maternelle pour l'accueil, l'animation, la préparation des ateliers et l'hygiène des jeunes élèves
- Préparation et entretien du matériel servant aux enfants
- Participation à la communauté éducative
- Entretien ménager

Profil recherché

- Titulaire d'un CAP Petite Enfance
- Sens de l'organisation et du travail en équipe, discrétion et rigueur
- Etre dynamique et motivé(e) pour travailler auprès des enfants
- Avoir le contact aisé avec les enfants

Conditions de travail

- Temps non complet annualisé, 26 h/semaine de travail effectif environ pendant la période scolaire
- Poste à pourvoir pour le **1^{er} septembre 2020**
- Rémunération selon les conditions statutaires de la fonction publique territoriale
- Contractuel de droit public (en CDD)

Date limite de dépôt des candidatures : 15 juillet 2020

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à :

Monsieur le Maire

Mairie

1 rue de l'Ecole – 67880 KRAUTERGERSHEIM

ou par mail à l'adresse : accueil@krautergersheim.com



BIBLIOTHEQUE

Une bonne nouvelle en perspective... la bibliothèque rouvrira au mois de juin.

Nous profitons des prochaines semaines pour déménager nos livres dans des locaux provisoires qui sont installés sur la place du tramway, près de l'école.

Nous libérons les actuels locaux qui seront transformés dans le cadre de l'ensemble des travaux prévus dans ce secteur dans les prochains mois.

Pour savoir précisément quand nous pourrons vous accueillir, consultez régulièrement le site internet de la commune ou l'application Illiwap. Des mesures sanitaires seront bien sûr mises en place pour vous accueillir et vous serez invités à venir avec votre masque. Toutes les informations vous seront bientôt communiquées.

Et une bonne nouvelle ne venant jamais seule, nous aurons de nombreux nouveaux romans à vous proposer.

A très bientôt.

L'équipe des bénévoles.



PLAN CANICULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'alerte en prévision des fortes chaleurs, les **personnes âgées isolées ou handicapées** sont invitées à se faire connaître auprès des services municipaux. De même, tout concitoyen ayant connaissance de personnes en situation d'isolement est prié d'en informer le secrétariat de la mairie.



 **CANICULE, FORTES CHALEURS**
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

 Mouiller son corps et se ventiler

 Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

 Donner et prendre des nouvelles de ses proches

 Manger en quantité suffisante

 Ne pas boire d'alcool

 Éviter les efforts physiques



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule





ECHOS DES ECOLES



Reprise de l'école après le confinement

Le 18 mai, 9 élèves de CM2 ont repris le chemin de l'école après deux mois de confinement. Une semaine plus tard, ce sont 8 élèves de CP et 8 élèves de CE1 qui se sont présentés à l'école. Depuis le 8 juin, toutes les classes de l'école élémentaire sont réouvertes.

Souhaitant que leur retour se fasse dans les meilleures conditions, la commune a demandé à la société de nettoyage intervenant à l'école de réaliser une désinfection des locaux. La commune (service technique et ATSEM) et les instituteurs ont également préparé les locaux en agençant les salles, en réalisant un marquage au sol (intérieur, préau et cour), en adaptant les sanitaires, en apposant un affichage et en mettant du gel à disposition.

Un constat d'huissier a été dressé avant l'arrivée des élèves.

Au quotidien, les ATSEM assurent la désinfection de l'école élémentaire pendant la présence des enfants.

**La rentrée scolaire 2020 – 2021 aura lieu le
mardi 1^{er} septembre 2020 à 8h00 (accueil à partir de 7h50)
pour les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire**

L'enseignement est réparti sur 4 jours par semaine dans les conditions suivantes :

lundi-mardi-jeudi-vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Informations sous réserve de nouvelles directives liées à la pandémie



ECHOS DE LA PAROISSE



Hommage

Le son des cloches et les applaudissements nous ont rappelés tous les soirs à avoir une pensée pour les personnes malades mais également pour le personnel soignant qui s'est mobilisé sans compter durant cette période.

Un grand MERCI à eux pour leur dévouement, mais ne relâchons pas nos efforts et suivons toutes et tous les recommandations demandées.

Messes

Les messes au sein de la communauté de paroisses ont repris à la Pentecôte. Nous avons mis en place des distributeurs de gel à chaque porte, des affiches d'information et faisons un nettoyage régulier avant les offices.

La principale règle de distanciation de 2m entre les personnes est maintenant passée à 1m et les personnes auront le droit de chanter. Le nombre de places disponibles limité jusque-là à 60 est à présent obsolète, aussi 3 personnes pourront prendre place dans les bancs.

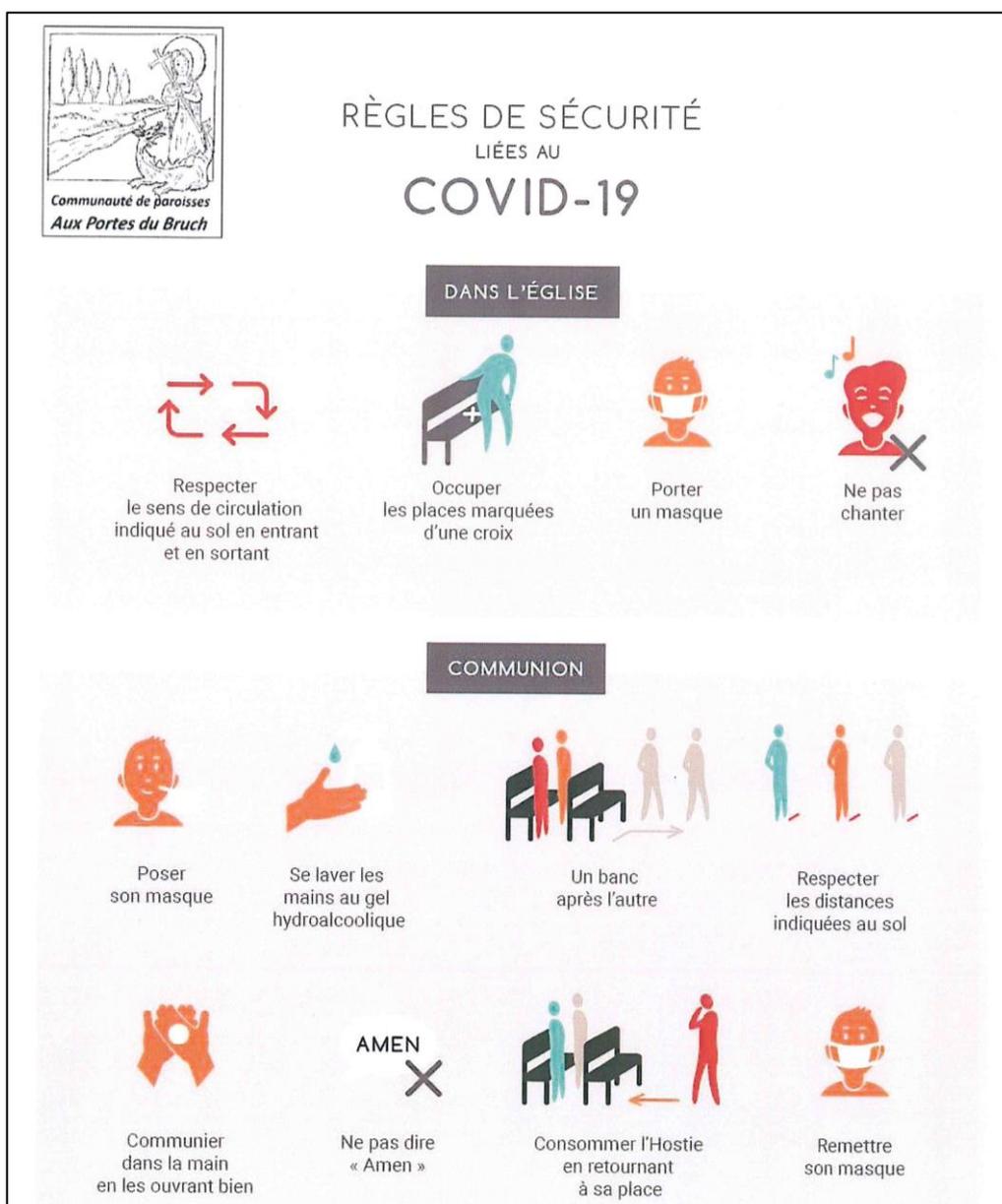
Ainsi, si vous souhaitez participer à une messe, il faudra respecter les principales règles indiquées ci-dessous :

- Apporter et porter un masque durant toute la cérémonie (sauf au moment de la communion),
- Entrer par la porte principale uniquement,
- Se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie,
- Prendre place dans les bancs et respecter un espace d'un mètre entre les personnes – 3 personnes par banc,

- Respecter le sens de circulation et les consignes données par le prêtre à la sortie, etc...

Toutes ces informations sont indiquées sur les panneaux d'affichage et à l'intérieur de l'église. Elles peuvent bien sûr évoluer régulièrement et nous ne manquerons pas de vous informer. N'hésitez pas à visiter le site internet de la communauté pour vous tenir au courant : www.cpstm.fr

Toute l'équipe du conseil de fabrique s'est mobilisée ces dernières semaines afin de mettre en place toutes ces mesures. Un nettoyage complet de l'église a également eu lieu le 22 Mai par des membres du conseil et des personnes bénévoles qui ont pris un peu de leur temps afin de rendre possible l'ouverture de l'église. Merci à eux !



Dates des prochaines messes à Krautergersheim et le calendrier pour la communauté de paroisse :

- 14 Juin à 9h30

- 28 Juin à 11h00

COMMUNAUTÉ DE PAROISSES « AUX PORTES DU BRUCH »
Innenheim-Krautergersheim-Meistratzheim-Valff-Bourgheim-Zellwiller



REPRISE DES MESSES

Nous célébrerons une messe unique dans notre communauté

Dimanche 31 mai 2020 à 10 h 00 à Innenheim

Solennité de la Pentecôte

Innenheim, le 28 mai 2020

Chères paroissiennes, chers paroissiens,

Comme annoncé la semaine dernière, les membres de l'équipe OCP se sont réunis hier soir pour décider de la reprise progressive des célébrations sur notre communauté.

Pour la **reprise des messes sur notre communauté**, il y aura une première messe unique à Innenheim pour la Solennité de la Pentecôte.

Pour les dimanches suivants, nous vous invitons à consulter **l'agenda ci-dessous**. Aussi, afin de pouvoir vous accueillir en respectant toutes les dispositions sanitaires les plus strictes, nous vous demandons de **respecter 3 des consignes**, à savoir :



Port du masque obligatoire



Nettoyage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie (gel mis à votre disposition)



Participation à la messe sur **inscription** auprès des personnes-contacts

La reprise est progressive. Aussi, **nous comptons sur votre bonne compréhension** des limites actuelles (nombre de places maximum, etc.) qui nous sont imposées et qui évolueront certainement dans les prochaines semaines.

Toutes les **informations relatives au déroulement des célébrations seront affichées** dans chaque église.

À quelques jours de la fête de la Pentecôte, nous vous souhaitons de rester ouverts à la force de l'Esprit.

André PACHOD, curé
Francis BRIGNON, prêtre coopérateur
Isabelle MEPIEL, coopératrice en pastorale

COMMUNAUTÉ DE PAROISSES « AUX PORTES DU BRUCH »
Innenheim-Krautergersheim-Meistratzheim-Valff-Bourghem-Zellwiller



Calendrier des célébrations* MAI-JUIN 2020

Dimanche 31 mai 2020 : Solennité de la Pentecôte

- **Messe à 10 h 00 à Innenheim (André Pachod)**
 - Nombre de personnes : 45 personnes
 - Inscription auprès du curé, André Pachod au 03.69.14.57.69 (si répondeur, merci de laisser vos coordonnées)

Dimanche 7 juin 2020 : Fête de la Sainte Trinité

- **Messe à 10 h 00 à Valff (Francis Brignon)**
 - Nombre de personnes : 55 personnes (à confirmer)
 - Inscription auprès du prêtre coopérateur, Francis Brignon au 03.88.08.77.12

Dimanche 14 juin 2020 : Fête du Saint Sacrement

- **Messe à 9 h 30 à Krautergersheim (André Pachod)**
 - Nombre de personnes : 60 personnes
 - Inscription au près de Solange SANCHEZ au 03.88.95.73.10
- **Messe à 11 h 00 à Zellwiller (Francis Brignon)**
 - Nombre de personnes : 60 personnes
 - Inscription auprès d'Alain BURCHI au 03.88.08.08.19

Dimanche 21 juin 2020 : 12ème dimanche du temps ordinaire

- **Messe à 9 h 30 à Meistratzheim (André Pachod)**
 - Nombre de personnes : 90 personnes
 - Inscription auprès de Richard SCHAETZEL au 03.88.95.66.50
- **Messe à 11 h 00 à Innenheim (Francis Brignon)**
 - Nombre de personnes : 45 personnes
 - Inscription auprès de Francine ROSFELDER au 03.88.95.75.46

Dimanche 28 juin 2020 : 13ème dimanche du temps ordinaire

- **Messe à 9 h 30 à Valff (André Pachod)**
 - Nombre de personnes : 55 personnes
 - Inscription auprès de Marie-Lucie ROHMER au 03.88.08.26.01
- **Messe à 11 h 00 à Krautergersheim (Francis Brignon)**
 - Nombre de personnes : 60 personnes
 - Inscription auprès de Solange SANCHEZ au 03.88.95.73.10

* Information importante : les messes sont célébrées sans intention

Fête Dieu

La décision a été prise d'annuler la procession de la Fête Dieu mais la messe est maintenue avec les règles ci-dessus.



ECHOS DES ASSOCIATIONS

Au moment où nous rédigeons cet Infos Kraut, nous n'avons aucun élément permettant de nous prononcer sur la reprise des activités et manifestations associatives.

Celles-ci restent donc suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Nous espérons avoir de meilleures nouvelles à vous communiquer dans le trimestriel du mois de septembre.

Surveillez également les actualités de notre site Internet (<https://www.krautergersheim.com/>), notre page Facebook et l'application Illiwap. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés par le biais de ces moyens de communication.

FÊTE DE LA CHOUROUTE 2020 : ANNULÉE

Au vu du contexte sanitaire actuel, le comité de l'ALAK (association organisatrice de la fête) a pris la difficile décision d'annuler l'édition 2020 de la Fête de la Chouroute. Le comité se penche d'ores et déjà sur les préparatifs de l'édition 2021.



INFOS PRATIQUES

Comment contacter la Gendarmerie ?

- Pour toutes les situations urgentes, un seul réflexe, composez le **17**.

- Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc. :

Brigade de Gendarmerie Autonome d'OBERNAI

39, Avenue des Roselières

67210 OBERNAI

03.88.95.51.90

bta.obernai@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Pour tout besoin **non urgent** (question de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la **Brigade Numérique** répond **24h/24 et 7J/7** par **messagerie instantanée**.

Elle est accessible par les canaux suivants :

* via un chat sur la page

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique

* via Facebook

<https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>

* via les messages privés Twitter (@gendarmerie)

- **Sauf urgence**, pour les victimes/témoins de **Violences Sexuelles** ou **Sexistes (VSS)**, je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

AIDE-SOIGNANT

UN MÉTIER AU SERVICE DES AUTRES

DES CONDITIONS D'ACCÈS
SIMPLIFIÉES¹:

→ SUPPRESSION DU CONCOURS
ET DE L'ORAL DE SÉLECTION

→ GRATUITÉ DES FRAIS D'INSCRIPTION
À LA SÉLECTION

PLUS
D'INFOS



¹ DANS LE CONTEXTE EXCEPTIONNEL DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, LA SÉLECTION EST EFFECTUÉE PAR LE SEUL EXAMEN DU DOSSIER, UNIQUEMENT POUR LES RENTRÉES DE SEPTEMBRE 2020 ET JANVIER 2021.



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-MOISSE LOIRANE

L'Europe s'invente chez nous

HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Vous êtes propriétaire d'un studio, d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, d'un meublé ?

Vous aimez le contact et l'accueil ?

Vous souhaitez proposer votre bien à la location touristique ?

Vous êtes tenus de respecter certaines obligations et vous pouvez intégrer des démarches qualité.

3 supports d'informations sont, désormais, à votre disposition pour vous permettre d'affiner les contours de votre projet en identifiant les modalités pratiques, les données règlementaires et les démarches qualité :

- « Je loue un meublé ou une chambre d'hôtes, mes démarches administratives et fiscales »
- « Je garantis la qualité de mon meublé, ma démarche de classement »
- « Je garantis la qualité de mes chambres d'hôtes, ma démarche Qualité Tourisme TM »

Plus d'informations sur <https://www.alsace-destination-tourisme.com>



ADT
ALSACE
DESTINATION
TOURISME

AIDE AUX ANIMAUX

(conseils pour faire garder un animal / SPA, fourrières, associations, législation ...)

VOUS AVEZ PERDU OU TROUVÉ UN ANIMAL

1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL:

*Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire.
Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.*

- Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. - Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.

- vous pouvez faire la déclaration de perte :

- sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
- par téléphone au **08 10 778 778** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
- par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant: URGENT -ANIMAL PERDU
- en utilisant le service. www.filalapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite)..

2. VOUS AVEZ TROUVE UN ANIMAL:

Contactez l' I-CAD : **08 10 778 778**

E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.

Vous pouvez utiliser le service Filalapat (www.filalapat.fr).

Vous pouvez télécharger gratuitement cette application.

RELIE AU FICHER NATIONAL D'IDENTIFICATION, I-CAD DEPEND DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

3. VOUS AVEZ TROUVE UN OISEAU BLESSE OU TOMBE DU NID

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O) : **01 53 58 58 35**

4. VOUS ETES TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

Ecrivez à l'un de ces organismes en donnant le maximum de détails. Ils envoient des enquêteurs sur les lieux de la maltraitance. Votre anonymat sera respecté, mais il va de soi que votre déclaration devra être signée.

-FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX
01 39 49 18 18
contact@fondationassistanceauxanimaux.org

-S.P.A. SERVICE ENQUETES
Signaler une maltraitance par Internet
www.la-spa.fr (formulaire en ligne)

-ASSOCIATION STEPHANE LAMART (formulaire en ligne : voir : « Contactez-nous »)
BP. 20036, 94268 FRESNES CEDEX - Tel : 01 46 81 54 64

CHEVAUX, ANES,...MALTRAITES :
C.H.E.M : Tel. 01 69 19 72 24 , chemparis@gmail.com
et sur le site de CHEM : « signaler un équidé en détresse »

ANIMAUX SAUVAGES :
Contacter l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)



BOITE AUX LETTRES

Nous vous proposons de nous faire part de vos observations ou suggestions au moyen du coupon réponse à découper ci-dessous. Vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



.....
.....
.....

MAIRIE tél : 03 88 95 75 18 fax : 03 88 48 18 66

email : mairiedekrautergersheim@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

lundi	13 h30 à 16 h30	mardi	13 h30 à 16 h30
mercredi	9 h00 à 11 h00	jeudi	13 h30 à 16 h30
vendredi	13 h30 à 16 h30	samedi	9 h00 à 11 h00

Permanence du Maire et des Adjointes

Mardi de 20 h à 21 h et sur rendez-vous

Réunions du Conseil Municipal

Chaque premier mardi du mois

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Les permanences sont assurées :

Mercredi et Samedi : de 14 h 00 à 16 h 00

Bibliothèque fermée en août

LA POSTE

du lundi au vendredi de 8 h 15 à 11 h 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

JOURS	Déchèterie-Krautergersheim	Déchèterie-Obernai
Lundi	FERMEES	
Mardi	9h à 13h	13h à 17h
Mercredi	9h à 13h	13h à 18h
Jeudi	8h à 12h	13h à 18h
Vendredi	13h à 18h	9h à 13h
Samedi	9h à 17h Uniquement pour les particuliers	9h à 17h Uniquement pour les particuliers

Prochain bulletin

La parution du prochain bulletin est prévue pour le mois de septembre 2020